



NEGOCIATIONS SALARIALES EN CEBFC : DU JAMAIS VU AVEC 7.4% D'AUGMENTATION !!!!

Eric BILLARD, Corinne AUDRY, Vincent NARDIN, Eric PRIEUR

Dijon le 08 mars 2019.

Les négociations avaient lieu mercredi 06 mars, nous vous avons écrit suite à la première réunion du 06 février.

Pour rappel nos dirigeants se sont augmentés de 7.4% entre 2017 et 2018 ils se partagent 1 690 000 euros, nous attendons les chiffres pour 2018/2019...

Ce montant a interpellé beaucoup d'entre vous, nous vous expliquons cette fois-ci comment est calculée la rémunération de nos membres du Directoire :

* La rémunération fixe du dirigeant exécutif est égale à la somme de 3 composantes : un montant forfaitaire défini selon des préconisations de l'organe central soumises au comité de rémunération de la Caisse ; **un montant égal à 15 % du PNB** (exprimé en milliers d'€) et un **complément éventuel égal au maximum à 5% du PNB + 50 K€** à l'initiative de l'organe délibérant.

* La rémunération fixe des membres du Directoire est égale à la somme de 3 composantes : un montant forfaitaire, un montant égale à 6 % du PNB (exprimé en milliers d'€) et un complément éventuel égal au maximum à 3 % du PNB + 25 K€.

* La rémunération variable est déterminée selon des critères Groupe à hauteur de 30 %, à des critères communs nationaux à hauteur de 20 %, à des critères spécifiques locaux à hauteur de 30 % et à des critères décidés par le comité de rémunération à hauteur de 20 %.

Pour la faire courte, sans nous, ils ne toucheraient pas grand-chose, plus nous produisons plus ils sont gagnants, quant à leur part variable c'est pour le moins obscur...

Sud demande que le partage de la richesse soit plus équitable, la reconnaissance de nos efforts doit être récompensée. **Nous ne demandons que 2% d'augmentation avec un minimum de 600 euros pour toutes et tous, même cela ils ne veulent pas le donner !!!**

LES SALARIES APPRECIERONT...

